

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 682 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du Canada

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE Mirlande Demers est une femme qui a coordonné un stage de coopération internationale au Sénégal au printemps – été 2003 portant sur le droit des femmes et des jeunes pour Solidarité Nord-Sud des Bois Francs, un organisme de coopération internationale qui organise de l'éducation du public et des stages internationaux. Lors de ce stage, alors qu'elle rentrait à son appartement (lieu de travail), qu'elle a dû dénicher toute seule sans l'appui de l'organisme, dans la nuit du 5 au 6 juillet, elle fut victime d'un viol collectif par 4 individus qui l'ont poussée à l'intérieur. Aujourd'hui, Mirlande est en fauteuil roulant, à cause des séquelles neurologiques de la tri-thérapie (anti VIH) qu'elle a dû subir suite au viol, aggravées par le choc post traumatique;

ATTENDU QUE depuis son retour au Canada, il y presque un an, elle est abandonnée à elle-même. Ni l'organisme qui lui met des obstacles pour ne pas qu'elle soit indemnisée par crainte de devoir assumer sa responsabilité, ni l'État à travers son tourbillon bureaucratique, et ce malgré toutes les indéniables preuves médicales et policières à l'appui, ne sont enclins à lui apporter quelques indemnisations et justice que ce soit. Toutes les portes lui sont fermées. On va même jusqu'à remettre en doute qu'elle ait été violée.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous dénonçons le manque de volonté et d'actions concrètes autant de l'organisme employeur que de l'État canadien et québécois qui se réclament tous des droits de la personne et des femmes. À l'égard de Mirlande, pour le viol qu'elle a subi et dont l'organisme Solidarité Nord-Sud des Bois Francs (SNSBF) est imputable et refuse de l'aider, nous signataires de cette pétition demandons :

- Au ministère des relations internationales et à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) qu'ils fassent davantage de pressions sur l'organisme Solidarité Nord-Sud des Bois Francs (SNSBF) pour que ceux-ci cessent de nuire au processus d'indemnisation et qu'il collabore à un règlement à l'amiable;
- À l'organisme Solidarité Nord-Sud des Bois Francs (SNSBF), qu'il accepte de collaborer à un règlement à l'amiable, cesse leur attitude de confrontation et concilie avec le représentant de Mirlande;
- À la commission de la santé et de la sécurité a travail que le viol sur le milieu du travail puisse être reconnu comme un accident de travail donc que Mirlande et les prochaines victimes soient reconnues et indemnisées;
- À l'État canadien et québécois que Mirlande et les autres victimes de viol y compris celles ayant été victimes à l'étranger soient reconnues indemnisées et que réelle justice soit rendue;

- Au bailleur de fonds, dans ce cas-ci le ministère des relations internationales, qu'ils encadrent Solidarité Nord-Sud et les autres organismes qui organisent des stages internationaux de manière à ce qu'ils supportent réellement leurs stagiaires, employé(e)s et bénévoles au moyen d'assurances conséquences – invalidité obligatoires pour tout organisme de coopération internationale.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jocelyne Caron
Jocelyne Caron, députée de Terrebonne

16 novembre 2005
Date



ENCORE UNE AUTRE FEMME VIOLÉE QUE L'ON REFUSE D'AIDER

Mirlande Demers est une femme qui a coordonné un stage de coopération internationale au Sénégal au printemps-été 2003 portant sur le droit des femmes et des jeunes pour Solidarité Nord-Sud des Bois Francs, un organisme de coopération internationale qui organise de l'éducation du public et des stages internationaux. Lors de ce stage, alors qu'elle rentrait à son appartement (lieu de travail), qu'elle a dû dénicher toute seule sans l'appui de l'organisme, dans la nuit du 5 au 6 juillet, elle fut victime d'un viol collectif par 4 individus qui l'ont poussée à l'intérieur. Aujourd'hui, Mirlande est en fauteuil roulant, à cause des séquelles neurologiques de la tri-thérapie (anti VIH) qu'elle a dû subir suite au viol, aggravées par le choc post traumatique.

Depuis son retour au Canada, il y a presque un (1) an, elle est abandonnée à elle même. Ni l'organisme, qui lui met des obstacles pour ne pas qu'elle soit indemnisée par crainte de devoir assumer sa responsabilité, ni l'état à travers son tourbillon bureaucratique, et ce malgré toutes les indéniables preuves médicales et policières à l'appui, ne sont enclins à lui apporter quelque indemnisation et justice que ce soit. Toutes les portes lui sont fermées. On va même jusqu'à remettre en doute qu'elle ait été violée.

C'est pourquoi nous dénonçons, à partir de notre appui pour Mirlande, le manque de volonté et d'actions concrètes autant de l'organisme employeur que de l'état Canadien et Québécois qui se réclament tous des droits de la personne et des femmes. À l'égard de Mirlande, pour le viol qu'elle a subi et dont l'organisme Solidarité Nord-Sud des Bois Francs (SNSBF) est imputable et refuse de l'aider, nous, signataires de cette pétition demandons :

· AU MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES (MRI) ET À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (AQOCI) QU'ILS FASSENT D'AVANTAGE DE PRESSIONS SUR SNSBF POUR QUE CEUX-CI CESSENT DE NUIRE AU PROCESSUS D'INDEMNISATION ET QU'IL COLLABORE À UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE

· À SNSBF QU'IL ACCEPTE DE COLLABORER À UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE, CESSE LEUR ATTITUDE DE CONFRONTATION ET CONCILIE AVEC LE REPRÉSENTANT DE MIRLANDE

· À LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL QUE LE VIOL SUR LE MILIEU DU TRAVAIL PUISSE ÊTRE RECONNU COMME UN ACCIDENT DE TRAVAIL, DONC QUE MIRLANDE ET LES PROCHAINES VICTIMES SOIENT RECONNUES ET INDEMNISÉES

· À L'ÉTAT CANADIEN ET QUÉBÉCOIS QUE MIRLANDE ET LES AUTRES VICTIMES DE VIOL Y COMPRIS CELLES AYANT ÉTÉ VICTIMES À L'ÉTRANGER SOIENT RECONNUES, INDEMNISÉES ET QUE RÉELLE JUSTICE LEUR SOIT RENDUE

· AU BAILLEURS DE FONDS, DANS CE CAS-CI LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES (MRI), QU'ILS ENCADRENT SOLIDARITÉ NORD-SUD ET LES AUTRES ORGANISMES QUI ORGANISENT DES STAGES INTERNATIONAUX DE MANIÈRE À CE QU'ILS SUPPORTENT RÉELLEMENT LEURS STAGIAIRES, EMPLOYÉ·ES ET BÉNÉVOLES AU MOYENS D'ASSURANCES CONSÉQUENCES-INVALIDITÉ OBLIGATOIRES POUR TOUT ORGANISME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Suivent les signatures :

NOM ET SIGNATURE	ORGANISME	PAYS
Michael Hartman	Austi international	Canada
Audrée Juras	Amnistie internationale	Canada
Michelle Telford	Amnistie internationale	Canada
Marie-Hélène	Amnistie internationale	Canada
Alexis Dupereul	" "	Canada
Amélie-Danielle Desroches	Amnistie internationale	Canada
Elm Bombley	Amnistie internationale	Canada
Carol-Anne Vachetelle	Amnistie internationale	Canada
Marie-Pierre Beaudet	Amnistie internationale	Canada
Alexandre Dumont	Amnistie internationale	Canada
Ariane Mignault	Amnistie internationale	Canada
Dominique Marchand	Amnistie internationale	Canada
Constance Naud-Arcand	Amnistie internationale	Canada
Jasmine Belanger Goulet	Casa Alianza	Canada
Johanne Morissette	Amnistie internationale	Canada
Kim Villeneuve	Amnistie internationale	Canada
Julie Shaw	Amnistie internationale	Canada
E. J. Corrigan	Amnistie internationale	Canada
Joanne Chénier	Amnistie internationale	Canada
Claudia Audet	Amnistie internationale	Canada
Alexandra Beauchamp	Amnistie internationale	Canada

